

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2008**

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHATEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le LUNDI 28 JANVIER 2008 à 18 heures.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veillez agréer, Mon cher Collègue «COL», l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Alain CAZABONNE**

**ORDRE DU JOUR**

**RAPPORTEUR : M. LE MAIRE**

- 1 - Installation de Monsieur Marc LABOURDETTE, nouveau Conseiller Municipal, à la suite de la démission de Monsieur Jacques BREILLAT
- 2 - Rapport d'activités de Talence Innovation Sud Développement – Information du Conseil
- 3 - Démarche Mairie exemplaire – Information du Conseil
- 4 - Déplacements « doux » — Information du Conseil
- 5 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2007
- 6 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 7 - Parcelle BH 75 sise sur la Commune de Gradignan – Vœu du Conseil Municipal
- 8 - Contrat de Développement Durable avec le Conseil Général de la Gironde – Contrat Opérationnel – année 2008
- 9 - Cession gratuite à la CUB de parcelles communales, cours de la Libération à Talence
- 10 - Cession de parcelles communales sises cours de la Libération à Talence

**RAPPORTEUR : Mme IRIART, Adjointe déléguée à l'Emploi et aux Ressources Humaines**

- 11 - Renouvellement de la convention de partenariat avec la Mission Locale des Graves pour l'année 2008
- 12 - ADIE, Association pour le droit à l'initiative économique — Partenariat avec la Ville de Talence — Convention d'objectifs
- 13 - Mise à jour du tableau des effectifs
- 14 - Majoration NBI Zone Sensible

15 - Convention de partenariat financier pour l'emploi d'Ambassadeurs du Tri

**RAPPORTEUR : M. JESTIN, Adjoint délégué à la Politique de la Ville**

16 - Requalification urbaine du quartier de Thouars – Convention avec l'ANRU —  
Signature

17 - Politique de la Ville – Convention d'attribution de subvention « mutualisation des crédits Politique de la Ville » - Signature

**RAPPORTEUR : M. BONNIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Achats et Marchés publics**

18 - Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales – Exercice 2008 – Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement

19 - Avance sur subvention à l'Office Culturel et Educatif de Talence, au Centre de Loisirs de Talence, au Centre Animation Jeunesse, au Comité des Œuvres Sociales du Personnel, à l'association Aquitaine Talence Voile, à l'Ecole Talençaise de Sports Motorisés, à l'association Talence Innovation, à l'association Mix-Cité, à l'ADEM, au Comité des Jumelages et à Rock et Chansons, pour l'année 2008

20 - Avance sur subvention de 1 500 000 € au Centre d'Action Sociale pour l'année 2008

21 - Avances sur subvention aux associations « Union Sportive Talence » pour l'année 2008

22 - Appel d'Offres Ouvert – Acquisition de matériels sportifs suite à sinistre –  
Approbation des marchés

23 - Reconstruction de l'espace sportif COUZINET – Concours de Maîtrise d'œuvre -  
Fixation de la liste des candidats admis à concourir

24 - Rénovation des infrastructures de l'esplanade du quartier de Thouars – Marché n° 07/29-1 « INFRASTRUCTURE » - Avenant n° 1 de modification des travaux

25 - Fourniture de denrées alimentaires - Année 2008 - Résiliation des marchés n° :

-08/01-3 « PREPARATIONS ALIMENTAIRES ELABOREES SALEES » -  
PATISSERIE BRUNO JEANDEL

-08/01-4 « PREPARATIONS ALIMENTAIRES ELABOREES SUCREES » -  
PATISSERIE BRUNO JEANDEL

-08/01-6 « PATISSERIES » - PATISSERIE BRUNO JEANDEL

26 - Marché n° 03/10 d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux – Gestion et conduite de l'énergie électrique dans les différents sites de la Ville de Talence – Années 2003 à 2011 – Société DALKIA – Avenant n° 4

**RAPPORTEUR : M. PARANTEAU, Adjoint délégué au Sport**

27 - Tournoi international de football de Talence : Frais de transport

**QUESTIONS ORALES**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 22 janvier 2008, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 28 janvier 2008 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Alain CAZABONNE, Maire.

**Etaient présents pour tout ou partie de la séance :**

M. Alain CAZABONNE, Maire, M. MONFERIER, M. REBIERE (questions n° 1 à 9), M. GELLE, Mme POURQUEY, Mme IRIART, M. JESTIN, Mme SALLET, Mme LUTREAU-CHAVERON, M. PARANTEAU, Mme DENON-BIROT, M. DUART, M. GARNIER, Mme ROSSI, Mme ESCASSUT, Mme HIERET, Mme CHADEBOST, M. DUPUY (questions n° 1 à 15), M. CASTEX, Mme BONNEFOY, M. LABOURDETTE, M. PARACHOU, Mme DOMERGUE, Mme GREGLARD, M. DELLU, Mme DE MARCO, M. LEGERON, M. JOLY, Mme LEYMARIE

**Absents excusés ayant donné délégation :**

M. REBIERE à M. LE MAIRE (questions n° 10 à 27), M. BONNIN à M. JESTIN, Mme CASTAGNERA à Mme HIERET, Mme BIDON à Mme DE MARCO

**Absents excusés :**

M. LAURENT, M. CASTEL, Mme BOURDIN, Mme TORRES, Mme JOUENNE, M. DUPUY (questions n° 16 à 27), Mme OUSSET, M. FEGHOUL,

**M. JESTIN a été désigné comme secrétaire de séance.**

**1 — Installation de Monsieur Marc LABOURDETTE, nouveau Conseiller Municipal, à la suite de la démission de Monsieur Jacques BREILLAT**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Mes chers Collègues,

Suite à la démission de Monsieur Jacques BREILLAT, je vous informe que, conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, c'est à Monsieur Marc LABOURDETTE, né le 19 février 1961 à Pau, domicilié 12 rue du Vivier à GRADIGNAN, que revient ce poste de Conseiller Municipal laissé vacant.

Je vous rappelle en effet que Monsieur LABOURDETTE arrivait en 31<sup>ème</sup> position sur la liste « Ensemble Vivre Talence » présentée lors des Elections Municipales du 11 MARS 2001.

Je le déclare en conséquence installé dans ses nouvelles fonctions et lui souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée. »

ADOPTE PAR 23 VOIX POUR  
9 ABSTENTIONS (Oppositions)

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**2 — Rapport d'activités de Talence Innovation Sud Développement –  
Information du Conseil**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Dans un souci de bonne information du Conseil, j'ai demandé aux représentants de l'association Talence Innovation Sud Développement de présenter son rapport d'activités pour l'année 2007, que je vous invite à écouter. »

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**3 - Démarche Mairie exemplaire - Information du Conseil**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« La Ville en même temps qu'elle s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un Agenda 21, a souhaité impulser dans les services de nouvelles pratiques répondant aux exigences du développement durable.

J'ai demandé à Monsieur BENARD, chargé de mission Développement Durable, de vous présenter cette démarche et vous invite à l'écouter. »

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**4 — Déplacements « doux » — Information du Conseil**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« La Ville se préoccupe des modes de déplacements dits « doux ». Monsieur Thierry GELLE va faire un point des avancées en la matière ; je vous invite à l'écouter. »

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**5 — Approbation du procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal  
en date du 17 décembre 2007**

## DELIBERATION

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2007.

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

32 VOIX POUR.

### **6 — Décisions municipales – Information du Conseil**

## DELIBERATION

Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 18 JANVIER 2002, enregistrée par les services préfectoraux le 29 JANVIER 2002, il lui a été confié la totalité des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

<b>N° - DATE</b>	<b>OBJET / NATURE DE LA DECISION</b>	<b>BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE</b>
N° 1- 12/12/07	Passation d'un marché pour la couverture écrite des séances du Conseil Municipal – année 2008  Dépense estimée : 6 242,40 € HT (prix unitaire contractuel de 11,56 € HT la page de rédaction multiplié par les quantités indicatives)	Société CONGRES 2000 – Puteaux (92)
N° 2- 14/12/07	Passation d'un marché pour la vérification annuelle des installations de protection contre la foudre du 1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2011.  Dépense sur la durée totale d'exécution : 500 € HT (prix unitaires HT contractuels multipliés par les quantités indicatives)	Société FOUDRETECH – Macau (33)

N° 3- 18/12/07	<p>Passation de marchés à bons de commande pour la fourniture de pains - année 2008</p> <p>Lot n° 1 : Pain pour les seniors et les enfants Dépense estimée : 50 920 € HT</p> <p>Lot n° 2 : Pains pour la cuisine centrale Dépense estimée : 4 131 € HT</p>	SARL PIEMSI « Du pain sur la planche » - Talence Pour les lots n° 1 et 2
N° 4- 18/12/07	<p>Mise à disposition des locaux d'exposition du F.A.C. et passation d'un contrat de location pour l'exposition « Les souliers version quintet » pour la manifestation « Les Mécabidules » organisée du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 5 janvier 2008 au Forum des Arts et de la Culture</p> <p>Montant de la dépense : 1 250 € TTC</p>	Association C15D - Toulouse (31)
N° 5- 18/12/07	<p>Décision de confier les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête en référé déposée par Monsieur et Madame Bernard Gauban d'Aspit de Saint Amand auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux afin d'obtenir notamment la suspension de l'arrêté de permis de construire n° 33/522/2007/Z/1017 du 16 février 2007.</p>	SCP d'Avocats Le Bail et Le Bail – Bordeaux (33)
N° 6- 18/12/07	<p>Passation d'une convention d'utilisation d'une salle de l'Espace Peydavant pour l'organisation des activités de l'Ecole de Danse jusqu'au 30 juin 2008.</p>	Amicale des Ecoles Laïques – Talence
N° 7- 18/12/07	<p>Passation d'une convention d'utilisation d'une salle de l'école publique Jules Michelet pour l'organisation des activités de l'Ecole d'Arts Plastiques jusqu'au 30 juin 2008.</p>	Amicale des Ecoles Laïques – Talence
N° 8- 18/12/07	<p>Passation d'une convention d'utilisation du petit préfabriqué de Thouars pour l'organisation de ses activités de théâtre, d'arts plastiques et multimédias jusqu'au 30 juin 2008.</p>	Amicale des Ecoles Laïques – Talence
N° 9- 19/12/07	<p>Passation d'un marché pour la maintenance de serveurs informatiques au titre des années 2008 à 2010</p> <p>Dépense révisable annuellement : 7 365,62 € TTC</p>	Société OSIATIS – Ramonville (31)

N°10-19/12/07	Souscription d'un prêt de 4 000 000 € à taux fixe de 4,45 % sur 20 ans pour le financement du programme d'investissement de l'année 2007.	Caisse d'Epargne Aquitaine et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes
N°11-20/12/07	Décision de confier les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête en annulation déposée par Monsieur et Madame Bernard Gauban d'Aspit de Saint Amand auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dirigée contre le permis de construire n° 33/522/2007/Z/1017 délivré par la Ville le 16 février 2007.	SCP d'Avocats Le Bail et Le Bail – Bordeaux (33)
N°12-20/12/07	Passation d'un marché pour le nettoyage et la maintenance d'espaces verts (dans le cadre de l'article 15 du code des marchés publics) de la date de notification au 31 décembre 2008.  Montant de la dépense : 34 584 € HT	Entreprise HOTRAVAIL – La Teste de Buch (33)
N°13-26/12/08	Passation de marchés relatifs à l'acquisition d'ouvrages et documents imprimés pour les médiathèques, les bibliothèques d'écoles au titre de l'année 2008.  - Numéros et libellés des types d'achats :  1 – Imprimés adultes fiction et documentaires. Montant maximum de la dépense : 12 000 € TTC  2 – Imprimés grands caractères -texte enregistré- méthodes de langues multi-supports -imprimés langues originales. Montant maximum de la dépense : 3 000 € TTC  3 – Bandes dessinées adultes et jeunesse. Montant maximum de la dépense : 4 000 € TTC  4 – Imprimés jeunesse. Montant maximum de la dépense : 9 000 € TTC	Librairie MOLLAT – Bordeaux (33) Pour les 1 et 4  Librairie Georges – Talence Pour les 1 et 4  Librairie ALIZE SFL – Saint Denis (93) Pour le 1  Librairie Bibliothéca - Paris (75) Pour le 2  Librairie Bédélire - Bordeaux (33) Pour le 3  Librairie Oscar Hibou – Bordeaux (33) Pour les lots 3 et 4

N°14-26/12/07	Passation d'une convention, pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2008, précisant les modalités de réalisation d'un équipement sportif de proximité par les étudiants de B.T.S.	Lycée Polyvalent Alfred Kastler - Talence
N°15-26/12/07	Passation d'un marché à bons de commande pour assurer les services d'agence de voyages, de sa notification au 31 décembre 2011.  Dépense comprise entre 40 000 € HT et 160 000 € HT  Honoraires estimés pour la durée totale d'exécution du marché : 3 100 € HT (prix unitaires HT contractuels du bordereau multipliés par les quantités indicatives).	Société Carlson Wagonlit Travel – Mérignac (33)
N°16-27/12/07	Passation de marchés à bons de commande pour la maintenance des installations téléphoniques de divers bâtiments communaux – années 2008 à 2011  Lot n°1 – Maintenance des installations téléphoniques de type Ténovis Dépense estimée : 32 227,42 € TTC  Lot n°2 – Maintenance des installations téléphoniques de type Matra Dépense estimée : 3 785,34 € TTC  Lot n° 3 – Maintenance des installations téléphoniques de type Alcatel Dépense estimée : 8 204, 56 € TTC	Société SCOPELEC – Labège (31) pour les lots 1 et 3  Société SPIE Communications – Mérignac (33) pour le lot 2
N°17-27/12/07	Passation d'un marché pour la collecte et remise des plis, revues et périodiques chaque matin à la Médiathèque G. Castagnéra – année 2008  Montant de la dépense : 1 794 € TTC	La Poste – Mérignac (33)
N°18-27/12/07	Passation d'un marché pour la mise à disposition (location) et la maintenance d'un jeu d'extérieur dans la cour de l'école Maurice Ravel – année 2008  Montant de la dépense : 7 064,77 € TTC	Société LUDOPARC – St Etienne de Tulmont (82)

N°19-27/12/07	<p>Passation de marchés à bons de commande pour l'acquisition de coupes, médailles et décorations officielles – de la notification au 31 décembre 2010.</p> <p>Lot n° 1 – Acquisition de coupes, trophées et médailles Dépense estimée : 17 068 € HT (prix unitaires contractuels des bordereaux multipliés par les quantités indicatives)</p> <p>Lot n° 2 – Acquisition de décorations officielles Dépense estimée : 6 027,60 € HT (prix unitaires contractuels des bordereaux multipliés par les quantités indicatives)</p>	Société Au trophée Olympique – Bordeaux(33) pour les lots 1 et 2
N° 20 - 4/1/08	Signature d'une convention de partenariat pour l'accueil régulier à la Médiathèque G. Castagnéra de groupes de patients - du mois de février au mois de décembre 2008.	Hôpital de jour « Le Seuil » pour le centre hospitalier Ch. Perrens – Talence
N° 21 - 9/1/08	<p>Passation d'un marché à bons de commande pour assurer le service de contrôle de la population animale domestique sur le territoire de la commune de la date de notification au 31 décembre 2009.</p> <p>Dépense estimée : 16 000 € HT (prix unitaires HT contractuels multipliés par les quantités indicatives)</p>	Société SACPA – Pindères (47)
N° 22–10/1/08	<p>Signature d'une convention de partenariat pour l'accueil à la Médiathèque de Thouars et à la médiathèque G. Castagnéra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- parcours de sensibilisation à la poésie contemporaine sous forme de rencontres avec l'auteur : « La poésie pas peur ! » les 25 (à Thouars) et 26 janvier 2008 (médiathèque G. Castagnéra).</li> <li>- intervention d'une comédienne lors d'un atelier de sensibilisation à la poésie en février, le 31 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2008 (à Thouars).</li> </ul> <p>Somme forfaitaire : 755 € TTC</p>	Théâtre des Tafurs – Bordeaux (33)
N°23 –10/1/08	Décision de confier les intérêts de la Ville dans le cadre de la requête en appel déposée par Madame Nathalie COULON à l'encontre du jugement du Tribunal administratif de Bordeaux du 24 octobre 2007 rejetant notamment sa demande d'annulation de l'arrêté municipal du 17/07/06 portant radiation de l'intéressée.	SCP d'Avocats Le Bail et Le Bail – Bordeaux (33)

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**7 – Parcelle BH 75 sise sur la Commune de Gradignan – Vœu du Conseil Municipal**

**DELIBERATION**

La parcelle BH 75 située sur la Commune de GRADIGNAN, le long du chemin des Maures constituée à l'origine en E.B.C. a été déclassée lors de l'élaboration du P.L.U. Devenue constructible, elle fait l'objet d'une demande de permis de construire instruite par la Ville de GRADIGNAN.

Devant l'inquiétude des riverains Talençais de voir apparaître des constructions sur cet espace boisé, prolongement naturel du bois de Thouars, le Conseil Municipal dans son ensemble formule le vœu que cette parcelle soit à nouveau préservée de toute construction par un reclassement en E.B.C.

A défaut le Conseil autorise la Ville de TALENCE à se porter acquéreur de cette parcelle et à l'intégrer dans son patrimoine vert.

Dans l'hypothèse où l'autorisation de construire serait délivrée, le Conseil autorise la Ville de TALENCE à engager tous recours qu'elle jugera nécessaire pour préserver le quartier de nuisances liées à l'édification de bâtiments neufs.

Vœu adopté par 32 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008).**

**8 — Contrat de Développement Durable avec le Conseil Général de la Gironde – Contrat Opérationnel – année 2008**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Il convient, comme chaque année, d'établir un contrat opérationnel avec le Conseil Général de la Gironde par lequel celui-ci formalise son partenariat avec la Commune pour les actions qu'il considère relever de sa Politique de Développement Durable.

Au préalable, la Commune doit solliciter les subventions du Conseil Général pour chacune des actions projetées, y compris celles du CCAS.

Je vous propose en conséquence de solliciter une subvention du Conseil Général pour les projets ci-après, classés selon l'objectif et l'axe de la Convention d'Objectifs auxquels ils se rattachent.

Objectif n° 1 : Prévenir et combattre l'exclusion sociale, économique et répondre à l'attente générationnelle.

## **Axe 1-1 : Favoriser la coordination des acteurs et la mutualisation des fonds sociaux dans la lutte contre la précarité**

### Actions à financer :

- 1) Accompagnement renforcé des bénéficiaires du R.M.I.  
Montant de l'opération : 26 000 €  
Autres financements acquis ou sollicités : 0 €  
Subvention sollicitée : 26 000 €
  
- 2) Permanences d'accès aux droits – Maison des Droits de L'Homme et du Citoyen  
Montant de l'opération : 39 000 €  
Autres financements sollicités : ACSE : 10 000 €  
Subvention sollicitée : 10 000 €
  
- 3) Plaquette d'information « Autonomie par la libre information »  
Montant de l'opération : 5 000 €  
Autres financements acquis ou sollicités : 0 €  
Subvention sollicitée : 2 500 €
  
- 4) Cartographier les acteurs et les actions pour l'emploi  
Montant de l'opération : 10 000 €  
Autres financements acquis ou sollicités : 2 500 €  
Subvention sollicitée : 2 500 €

## **Axe 1.4 : Favoriser le développement des actions de soutien à la parentalité et à l'intergénérationnel**

### Actions à financer :

- 5) Relais Assistantes Maternelles – R.A.M.  
Montant de l'opération : 23 700 €  
Autres financements acquis ou sollicités :  
- CAF + MSA + PSE : 16 500 €  
Subvention sollicitée : 2 500 €
  
- 6) Lieu d'accueil Parents-enfants « Les premiers pas »  
Montant de l'opération : 56 000 €  
Autres financements acquis ou sollicités :  
- CAF + MSA + PSU + PSE : 36 500 €  
- Familles : 500 €  
Subvention sollicitée : 3 500 €
  
- 7) Journées Prévention-Santé  
Montant de l'opération : 15 000 €  
Autres financements acquis ou sollicités : ACSE 5 000 €  
Subvention sollicitée : 2 000 €

**Axe 1.5 : Développer les actions d'insertion visant à améliorer l'accès à l'emploi des plus démunis, des allocataires du RMI et des jeunes en difficulté en adaptant l'outil de production aux enjeux d'insertion des populations fragiles et en favorisant la mise en réseau.**

Actions à financer :

8) Parcours rencontres entreprises et métiers

Montant de l'opération : 10 500 €

Autres financements acquis ou sollicités : 0 €

Subvention sollicitée : 3 000 €

9) Ateliers santé

Montant de l'opération : 35 465 €

Autres financements acquis ou sollicités :

- PRAPS 9 842 €

- CUCS 15 573 €

Subvention sollicitée : 5 300 €

10) Redynamiser les publics éloignés de l'emploi par l'accès à la culture et la pratique artistique

Montant de l'opération : 4 000 €

Autres financements acquis ou sollicités :

- ACSE : 500 €

- FEDER : 2 000 €

Subvention sollicitée : 500 €

11) Soutien au groupe technique jeunes

Montant de l'opération : 1 500 €

Autres financements acquis ou sollicités : 0 €

Subvention sollicitée : 1 000 €

12) Atelier « découverte des techniques de jardinage »

Montant de l'opération : 2 000 €

Autres financements acquis ou sollicités : (CUCS) : 1 000 €

Subvention sollicitée : 700 €

13) Soutien et accompagnement à l'obtention du code

Montant de l'opération : 5 500 €

Autres financements acquis ou sollicités : (CUCS) 2 500 €

Subvention sollicitée : 1 500 €

14) Insertion jeunes adultes

Montant de l'opération : 41 426 €

Autres financements acquis ou sollicités : ACSE : 3 000 €

Subvention sollicitée : 3 000 €

15) Ateliers « cuisine et + »

Montant de l'opération : 4 500 €

Autres financements acquis ou sollicités : 500 €

Subvention sollicitée : 2 000 €

**Objectif n° 2** : Favoriser l'implantation de nouvelles formes d'habitat dans les quartiers sensibles (petits immeubles collectifs, maisons de ville...), en s'appuyant éventuellement sur le PRL (Point Relais Logement) intercommunal.

**Axe 2.2 : Répondre à la problématique logement des personnes en difficulté en mobilisant les dispositifs prévus par le PALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées).**

Action à financer :

16) Logements d'urgence

Montant de l'opération : 233 300 €

Autres financements acquis ou sollicités :

- ETAT : 68 598 €

- CUB : 45 000 €

Subvention sollicitée : 20 700 €

**Axe 3.2 : Promouvoir les projets favorisant la création et/ou la diffusion, le créatif et le festif afin d'élargir le public visé.**

17) Espace d'aide à la vie associative talençaise

Montant de l'opération : 10 000 €

Autres financements acquis ou sollicités : ACSE : 2 000 €

Subvention sollicitée : 2 000 €

**Axe 3.3 : Soutenir une création culturelle de proximité et préserver et encourager les actions menées par le milieu associatif dans les quartiers d'habitat social en s'appuyant sur des micro-projets (alphabétisation, soutien scolaire...) qui développent les pratiques de participation à la vie citoyenne, la mixité socioculturelle et générationnelle.**

Actions à financer :

18) Thouars Action Jeunesse

Montant de l'opération : 42 000 €

Autres financements acquis ou sollicités :

- ACSE : 3 500 €

- Contrat Temps Libre Jeune : 5 000 €

Subvention sollicitée : 3 500 €

19) Mieux vivre ensemble

Montant de l'opération : 48 911 €

Autres financements acquis ou sollicités : ACSE : 3 000 €

Subvention sollicitée : 3 000 €

20) Cultures et citoyenneté

Montant de l'opération : 37 000 €

Autres financements acquis ou sollicités : ASCE : 4 000 €

Subvention sollicitée : 4 000 €

**Axe 3.4 : Faciliter l'accès des jeunes aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs (projet de centre de loisirs...).**

Actions à financer :

21) Acquisition d'instruments de musique

Montant de l'opération : 20 000 €

Autres financements acquis ou sollicités : 0 €

Subvention sollicitée : 6 000 €

22) Atalan 2008

Montant de l'opération : 38 247 €

Autres financements acquis ou sollicités :

- F.I.V. : 3 000 €

- Contrat temps Libre Jeune : 9 247 €

- Conseil Régional : 6 000 €

Subvention sollicitée : 3 000 €

Le total de la subvention sollicitée s'élève à 108 200 € pour un montant total d'opérations de 709 049 € »

ADOPTE PAR 32 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**9 — Cession gratuite à la CUB de parcelles communales, cours de la Libération à Talence**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Lors des travaux d'aménagement de l'avenue de la Libération, les parcelles BL 121 et BM 59 appartenant à la Ville ont été largement touchées par l'élargissement de la voie.

Il convient en conséquence de procéder à la régularisation foncière liée à cette opération et de céder gratuitement à la Communauté Urbaine une emprise de 266 m<sup>2</sup> sur les parcelles désignées ci-dessus.

Je vous demande de m'autoriser à signer les actes relatifs à cette cession. »

ADOPTE PAR 32 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

## **10 — Cession de parcelles communales sises cours de la Libération à Talence**

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Nous venons de procéder à la cession gratuite à la CUB d'une partie des parcelles BL 121 et BM 59. La régularisation foncière ainsi effectuée permet à la Ville de céder le solde de la parcelle, soit 627 m<sup>2</sup>, ainsi que la parcelle adjacente cadastrée BL 162 d'une superficie de 428 m<sup>2</sup>.

France Domaine a rendu son avis le 9 janvier 2008 évaluant à 95 000 € la valeur de cet ensemble de 1055 m<sup>2</sup> environ, grevé de servitude définitive sur 136 m<sup>2</sup>.

Je vous propose de le céder au prix de 440 000 € à Madame Meriem Babi Barrada, 8 rue Gaston Marchon à Bordeaux, Monsieur Nourredine Moumtaz, 20 rue du 4 Septembre à Aiguillon et Monsieur Marouane Chamakh lieu-dit « Poutoye » à Aiguillon, qui souhaitent y édifier un bâtiment à usage commercial sous réserve de l'obtention du permis de construire définitif.

Le notaire de la Ville est Maître Bentéjac, 23, avenue du Jeu-de-Paume – B.P. 201 - 33021 BORDEAUX CEDEX.

Je vous prie d'accepter cette cession dans les conditions ainsi définies et de m'habiliter à signer toutes les pièces et actes afférents. »

ADOPTE PAR 23 VOIX POUR

9 VOIX CONTRE (Oppositions)

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

## **11 — Renouvellement de la convention de partenariat avec la Mission Locale des Graves pour l'année 2008**

### **DELIBERATION**

Madame IRIART, Adjointe déléguée à l'Emploi et aux Ressources Humaines, expose :

« Je vous propose de reconduire la convention de partenariat finançant l'association Mission Locale des Graves pour l'année 2008.

La participation financière s'élève à 46 457,98 €

Ainsi, je vous demande :

- de décider de la participation financière de la Ville au titre de l'année 2008,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Mission Locale des Graves ».

ADOpte PAR 32 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

## **12 — ADIE, Association pour le droit à l'initiative économique — Partenariat avec la Ville de Talence — Convention d'objectifs**

### **DELIBERATION**

Madame IRIART, Adjointe déléguée à l'Emploi et aux Ressources Humaines, expose :

« L'ADIE est une association d'utilité publique qui utilise le micro crédit pour lutter contre l'exclusion : elle finance et accompagne des porteurs de projet d'entreprise qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique pour créer ou développer leur activité.

Depuis plusieurs années, l'ADIE intervient sur le territoire de Talence.

Ainsi, en 2005 et 2006 plus de 80 Talençais ont été reçus dans le cadre d'un projet de création d'activité. Au cours de l'année 2007, 27 projets émanant de Talençais ont pu bénéficier du service de micro finances.

L'ADIE tient des permanences d'accueil régulières à la Maison des Droits de l'Homme et au Pôle Emploi.

Actuellement, elle développe un projet intitulé « créajeunes », projet de sensibilisation et d'accompagnement des jeunes de 18 à 30 ans à la création d'entreprise.

Il paraît intéressant aujourd'hui de renforcer l'action de l'ADIE sur Talence en formalisant un partenariat avec la Ville.

C'est pourquoi, je vous propose d'adopter une convention d'objectifs pour l'année 2008 comportant :

- un engagement de l'ADIE à assurer un suivi individuel du parcours de création de 70 personnes
- un engagement de l'ADIE à réaliser le financement de 15 projets de création.

Dans ces conditions la Ville verserait à l'ADIE une participation d'un montant de 8 000 €

- dont 50% à la signature
- et 50% en fin d'année en fonction du résultat.

Aussi , je vous demande :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre l'ADIE et la Ville pour l'année 2008.
- de décider de la participation de la ville à hauteur de 8 000 € pour l'année 2008-versée en deux fois.
- d'imputer la dépense au budget primitif 2008. »

ADOpte PAR 32 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**13 — Mise à jour du tableau des effectifs**

**DELIBERATION**

Madame IRIART, Adjointe déléguée à l'Emploi et aux Ressources Humaines, expose :

« Afin d'assurer la nomination d'agents reçus à des concours et de procéder à un recrutement par voie de mutation, il convient de créer les postes correspondants au tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	AUTORISES	POURVUS	BESOINS	NOUVELLE SITUATION
<b>Rédacteur territorial</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>9</b>
<b>Animateur territorial</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>
<b>Bibliothécaire</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
<b>Chef de service de police municipale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

»

Adopté par 32 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**14 — Majoration NBI Zone Sensible**

## DELIBERATION

Madame IRIART, Adjointe déléguée à l'Emploi et aux Ressources Humaines, expose :

« Le décret n°2006-780 du 3/07/06 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale exerçant dans les zones à caractère sensible, permet d'attribuer une majoration de 50% des points acquis au titre d'une NBI lorsque les agents sont confrontés à des sujétions plus particulières ou lorsqu'ils assument des responsabilités spécifiques ou participent à la mise en œuvre d'actions liées à la politique de la ville.

Après avis du CTP en date du 9 janvier 2008, il est proposé d'attribuer une majoration de 50% aux agents bénéficiant d'une NBI en zone urbaine sensible affectés à la politique de la ville.

Je vous demande donc de bien vouloir accepter d'appliquer cette majoration. »

Adopté par 32 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**15 — Convention de partenariat financier pour l'emploi d'Ambassadeurs du Tri**

## DELIBERATION

Madame IRIART, Adjointe déléguée à l'Emploi et aux Ressources Humaines, expose :

« Dans le cadre de la collecte sélective, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la société Eco Emballage se sont engagées à promouvoir le tri des déchets. Ainsi la CUB dispose de soutiens financiers d'Eco-Emballages afin de développer cette collecte. Sa mise en œuvre a nécessité la conclusion d'un partenariat financier formalisé dans le contrat programme de durée (CPD). Ce document prévoit notamment le recrutement de personnels dénommés ambassadeurs du tri (ADT), recrutés par la CUB.

Ces ADT effectuent des missions de communication de proximité, principalement par oral, sur le tri des emballages ménagers, la gestion des déchets d'emballages ménagers et le suivi de la qualité du tri.

Ces activités sont déclinées en cinq axes de travail : l'animation, le porte à porte, la préparation et l'intervention dans les réunions publiques, l'action vers les publics relais et l'intervention dans les écoles.

Afin d'accomplir correctement ces missions, un parcours de formation est assuré.

Depuis le 22 juin 2007, ce partenariat peut s'ouvrir aux collectivités de la CUB qui souhaitent employer des ADT et bénéficier des soutiens financiers. Ces derniers ne peuvent être versés qu'aux collectivités signataires d'une convention de partenariat passée entre la CUB et les communes intéressées.

Aussi dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche « Mairie exemplaire », apparaît-il indispensable d'augmenter la performance de la collecte sélective et la qualité du tri, et de corriger les dysfonctionnements relevés lors de la collecte.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de partenariat financier pour l'emploi d'ambassadeurs du tri. »

Adopté par 32 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**16 — Requalification urbaine du quartier de Thouars – Convention avec l'ANRU – Signature**

### **DELIBERATION**

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Politique de la Ville, expose :

« Vous avez été tenus informés étape après étape des démarches effectuées auprès de l'ANRU pour obtenir les financements nécessaires à la requalification urbaine du quartier de Thouars.

Nous venons d'obtenir un accord de Monsieur le Préfet de la Gironde, Préfet de Région, représentant de l'ANRU dans le département pour un financement des opérations à hauteur de 3,5 millions d'Euros. Cette somme, ajoutée aux financements du FEDER, dont 1,4 millions d'Euros sont d'ores et déjà affectés à la requalification et à ceux des partenariats locaux, permettra de réaliser les opérations qui figurent au tableau financier ci-joint.

Je vous demande d'approuver l'engagement de la Ville dans cette phase de requalification et de m'autoriser à signer avec Monsieur le Préfet de la Gironde, Préfet de Région et les partenaires locaux, la convention de renouvellement urbain ci-jointe.

ADOPTE PAR 22 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Oppositions)

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**











**17 - Politique de la Ville - Convention d'attribution de subvention  
« mutualisation des crédits Politique de la Ville » - Signature**

**DELIBERATION**

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Politique de la Ville, expose :

« Monsieur le Préfet vient de nous informer que les crédits « Politique de la Ville ACSE » seront disponibles dès la deuxième quinzaine de janvier. Il souhaite adopter une procédure rapide de versement d'un premier acompte égal à 50 % de la dotation 2007 courant février/mars, notamment pour soutenir les opérateurs associatifs. Ainsi la convention 2008 a été élaborée à l'identique de la convention 2007, un tableau de programmation devant être produit pour le 31 mars accompagné des bilans 2007 et des fiches projets pour les actions nouvelles.

Je vous propose donc de m'habiliter à signer la convention d'attribution d'une subvention de 110 450 € avec Monsieur le Préfet de la Gironde représentant l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances pour les opérations en faveur des habitants du quartier de Thouars. »

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**18 — Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales – Exercice 2008 – Engagement, liquidation, mandatement des dépenses d'investissement**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« L' article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris le remboursement de la dette jusqu'à l'adoption du budget.

Ces dispositions donnent la possibilité de lancer des opérations nouvelles d'investissement dès le début de l'exercice et d'assurer la continuité des opérations en cours pour lesquelles il peut être déjà présumé que les crédits de reports s'avèreront insuffisants d'ici au vote du budget primitif

<b>Imputation</b>	<b>Affectation</b>	<b>Montant</b>
21/2138	Acquisition terrain	200 000 €
21/215801	Acquisition autre matériel, outillage techniques	20 000 €
21/2182	Matériel de transport	80 000 €
21/21831	Acquisition matériel informatique	10 000 €
21/218401	Mobilier administration	10 000 €

21/218402	Autre mobilier	5 000 €
21/218411	Mobilier scolaire	5 000 €
21/218801	Autres acquisitions	5 000 €
21/218802	Matériel sportif	5 000 €
23/231201	Espaces verts et places	10 000 €
23/231307	Travaux autres bâtiments	50 000 €
23/231311	Travaux écoles	150 000 €
23/231323	Travaux salles de sports	50 000 €
23/231339	Requalification quartier de Thouars	300 000 €
23/231342	Crèche quartier nord	200 000 €
23/231501	Travaux éclairage public	50 000 €
	TOTAL	1 150 000 €

»

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**19 — Avance sur subvention à l'Office Culturel et Educatif de Talence, au Centre de Loisirs de Talence, au Centre Animation Jeunesse, au Comité des Œuvres Sociales du Personnel, à l'association Aquitaine Talence Voile, à l'Ecole Talençaise de Sports Motorisés, à l'association Talence Innovation, à l'association Mix-Cité, à l'ADEM, au Comité des Jumelages et à Rock et Chansons, pour l'année 2008**

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Pour éviter à certaines associations, constituées sous le régime de la Loi de 1901, de connaître de graves difficultés financières avant le mandatement des subventions qui constituent l'essentiel de leurs ressources, le Conseil Municipal vote habituellement une avance de fonds venant en diminution de la subvention allouée pour l'année.

Sont concernés : l'Office Culturel et Educatif de Talence, le Centre de Loisirs de Talence, le Centre Animation Jeunesse, le Comité des Œuvres Sociales du Personnel, l'association Aquitaine Talence Voile, l'Ecole Talençaise de Sports Motorisés, l'association Talence Innovation, l'association Mix-Cité, l'ADEM, le Comité des Jumelages et Rock et Chansons.

Je vous propose, en vertu des dispositions comptables qui permettent aux ordonnateurs des Collectivités Territoriales de mandater, sans budget, des dépenses dans la limite des crédits ouverts l'année précédente, d'accorder à chacune de ces associations une avance sur subvention d'un montant de :

Office Culturel et Educatif de Talence Chapitre 65 / article 6574/Fonction 331	260 000 €
Association Loisirs des Petits Rois Chapitre 65 / article 6574/Fonction 421	150 000 €
Centre Animation Jeunesse Chapitre 65 / article 6574/Fonction 4221	60 000 €
Comité des Œuvres Sociales du Personnel Chapitre 65 / article 6574/Fonction 0201	60 000 €
A.D.E.M. Chapitre 65 / article 6574/Fonction 40	10 000 €
Aquitaine Talence Voile Chapitre 65 / article 6574/Fonction 40	5 400 €
Ecole Talençaise de Sports Motorisés Chapitre 65 / article 6574/Fonction 40	35 000 €
Mix-Cité Chapitre 65/article 6574/Fonction 4221	70 000 €
Talence Innovation Chapitre 65 / article 6574/Fonction 901	48 000 €
Comité des Jumelages Chapitre 65/article 6574/Fonction 04	10 000 €
Rock et Chansons Chapitre 65/article 6574/Fonction 331	27 000 €

»

Adopté par

Concernant l'**OCET** : 29 VOIX POUR  
(Mme CHADEBOST et Mme SALLET ne prennent pas part au vote)

Concernant l'**Association Loisirs des Petits Rois** : 31 VOIX POUR

Concernant le **Centre Animation Jeunesse** : 31 VOIX POUR

Concernant le **Comité des Œuvres Sociales du Personnel** : 31 VOIX POUR

Concernant l'**A.D.E.M.** : 31 VOIX POUR

Concernant **Aquitaine Talence Voile** : 31 VOIX POUR

Concernant l'**Ecole Talençaise de Sports Motorisés** :  
22 VOIX POUR  
3 VOIX CONTRE (Les Verts)  
6 ABSTENTIONS (PS-PC-MRC)

Concernant **Mix-Cité** : 31 VOIX POUR

Concernant **Talence Innovation** :  
22 VOIX POUR  
8 ABSTENTIONS (Oppositions)  
(M. JOLY ne prend pas part au vote)

Concernant le **Comité des Jumelages** : 31 VOIX POUR

Concernant **Rock et Chansons** : 31 VOIX POUR

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**20 — Avance sur subvention de 1 500 000 € au Centre d'Action Sociale pour l'année 2008**

#### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« La subvention de fonctionnement accordée par la Commune au Centre Communal d'Action Sociale constitue sa principale ressource.

Afin de lui permettre de faire face à ses dépenses de fonctionnement avant l'inscription des crédits de subvention au budget primitif de la Commune, le Conseil vote habituellement une avance sur subvention.

Je vous propose, en vertu des dispositions comptables qui permettent aux ordonnateurs des Collectivités Territoriales de mandater, sans budget, des dépenses dans la limite des crédits ouverts l'année précédente, d'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une avance sur subvention pour l'année 2008 d'un montant de 1 500 000 €.

La dépense sera imputée à l'article 657362 / chapitre 65 du budget. »

Adopté par 31 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**21 — Avances sur subvention aux associations « Union Sportive Talence » pour l'année 2008**

## DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« Pour éviter à certaines associations, constituées sous le régime de la Loi de 1901, de connaître de graves difficultés financières avant le mandatement des subventions qui constituent l'essentiel de leurs ressources, le Conseil Municipal vote habituellement une avance de fonds venant en diminution de la subvention allouée pour l'année.

Je vous propose en vertu des dispositions comptables qui permettent aux ordonnateurs des Collectivités Territoriales de mandater, sans budget, des dépenses dans la limite des crédits ouverts l'année précédente, d'accorder à chacune des associations « Union Sportive Talence » une avance sur subvention d'un montant de :

Associations	Montants
Union Sportive Talence Acrosport	2 300 €
Union Sportive Talence Aïkido	375 €
Union Sportive Talence Athlétisme	3 950 €
Union Sportive Talence Badminton	2 965 €
Union Sportive Talence Basket	7 000 €
Union Sportive Talence Boxe	2 500 €
Union Sportive Talence Escrime	2 125 €
Union Sportive Talence Football	3 500 €
Union Sportive Talence Gymnastique	3 750 €
Union Sportive Talence Handball	2 125 €
Union Sportive Talence Judo	4 000 €
Union Sportive Talence Karaté	700 €
Union Sportive Talence Natation	5 500 €
Union Sportive Talence Pétanque	750 €
Union Sportive Talence Shintaido	250 €
Union Sportive Talence Tennis de table	1 625 €
Union Sportive Talence Volley-ball	3 000 €
Union Sportive Talençaise	8 250 €

La dépense sera imputée à l'article 6574 fonction 40 du budget »

Adopté par 31 VOIX POUR

Union Sportive Talence Club de tennis	8 250 €
---------------------------------------	---------

Adopté par 22 VOIX POUR  
9 ABSTENTIONS (Oppositions)

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

## 22 — Appel d'Offres Ouvert – Acquisition de matériels sportifs suite à sinistre – Approbation des marchés

### DELIBERATION

Monsieur le Maire expose :

« Suite à l'incendie qui a provoqué le 5 septembre 2007 la destruction de la salle de sports Rober COUZINET, la Ville de Talence souhaite procéder, dans les meilleurs délais, au remplacement des matériels sportifs brûlés, compte tenu du besoin de nombreux utilisateurs.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 4 décembre 2007, la commission d'appel d'offres, lors de sa dernière réunion, a décidé d'attribuer les marchés concernés aux sociétés et pour les montants suivants :

<u>Lot</u>	<u>Estimation</u>	<u>Société</u>	<u>Montant en €HT</u>
1 : Acquisition d'équipements neufs pour la pratique de la gymnastique	75 000 €HT	<b>GYMNOVA SAS 45 RUE GASTON DE FLOTTE BP 56 13375 MARSEILLE CEDEX 12</b>	<b>45 922,32</b>
2 : Acquisition d'équipements neufs pour la pratique des arts martiaux	16 000 €HT	<b>KIP SPORT SA ZA PONROY BP 55 94420 LE PLESSIS TREVISE</b>	<b>14 508,00</b>
TOTAL	91 000 €HT		<b>60 430,32</b>

En conséquence, je vous propose de m'autoriser à souscrire les marchés susnommés au nom de la commune, en approuvant les pièces contractuelles telles qu'elles seront signées.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre ouvert à cet effet au budget communal ».

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- approuve la passation des marchés susnommés
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés précités
- habilite Monsieur le Maire à signer les pièces administratives qui en découlent

Adopté par 31 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

## 23 — Reconstruction de l'espace sportif COUZINET – Concours de Maîtrise d'œuvre – Fixation de la liste des candidats admis à concourir

## **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Je vous rappelle que par délibérations du 22 octobre 2007 reçues en Préfecture le 25 octobre 2007, vous avez approuvé le programme de reconstruction de l'espace sportif COUZINET et autorisé dans ce cadre le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre.

Je vous propose aujourd'hui d'approuver, au vu du procès-verbal et de l'avis motivé du jury qui s'est réuni le 16 janvier 2008, la liste des candidats admis à présenter une offre, soit :

- l'équipe n°27 : groupement ATELIER DOAZAN-IRSCHBERGER (mandataire), 45 place des Martyrs de la Résistance, 33000 BORDEAUX + SAS CETAB Ingénierie, 4/6 rue Poyenne, 33300 BORDEAUX
- l'équipe n°40 : groupement EURL Michel et Cécile MOGA (mandataires), 24 rue des Argentiers, 33000 BORDEAUX + SARL TEISSEIRE & TOUTON, 12 cours de Luze, 33300 BORDEAUX + SARL TERREL MAURETTE, 5 quai Lucien Lombard, 31000 TOULOUSE + SAS OTCE, 126 rue des Quatre Castéra, 33130 BEGLES + SARL SYNESTHESIE, 25 rue Rode, B.P. 40089, 33026 BORDEAUX CEDEX
- l'équipe n°52 : groupement SAS BDM ARCHITECTES (mandataire), 2 quai de Brazza, 33100 BORDEAUX + SARL BET ITH, 59 rue Jean Bonnardel, 33140 VILLENAVE D'ORNON + SARL SYNESTHESIE, 25 rue Rode, B.P. 40089, 33026 BORDEAUX CEDEX.

Ces candidats admis à concourir vont être invités à remettre leurs prestations et leur offre de prix pour la réalisation du marché. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord sur la désignation de ces trois candidats admis à concourir.

Adopté par 31 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**24 — Rénovation des infrastructures de l'esplanade du quartier de Thouars –  
Marché n° 07/29-1 « INFRASTRUCTURE » — Avenant n° 1 de modification des  
travaux**

## **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération du 28 juin 2007 reçue en Préfecture le 4 juillet 2007, le Conseil Municipal a :

- d'une part, approuvé la passation notamment du marché n°07/29-1 « INFRASTRUCTURE », avec le GROUPEMENT SOBEBO PEPEROT VOIRIE (mandataire), BP 40-338, 33695 MERIGNAC + SPORT ENVIRONNEMENT, Chemin de Beaufeu, 33270 FLOIRAC, pour un montant de 356 304,30 € H.T. dans le cadre des travaux de rénovation des infrastructures de l'esplanade du quartier de Thouars
- d'autre part, autorisé Monsieur le Maire à signer notamment ce marché.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de passer un premier avenant de modification des travaux sur ce marché, afin d'améliorer la configuration des aménagements extérieurs de l'esplanade du quartier de Thouars. Ces adaptations, optimisant l'organisation générale des circulations piétonnes et des fluides, reposent essentiellement sur une partie des espaces verts, sur la structure des revêtements et certaines zone d'éclairage :

	U	Q	P.U.€H.T.	PRIX TOTAUX €HT
<b><u>Travaux supplémentaires :</u></b>				
Devis 2007-11-003 du 05/11/07 - mur de soutènement	ens	1	5 595,00	5 595,00
fourniture et mise en œuvre de béton désactivé voirie	m2	816	49,20	40 147,20
bordure bois (limite+entourage d'arbre)	ml	52	53,80	2 797,60
Apport de terre végétale - Apport de terre végétale fosse de plantation (2,35x2,35x1,50m)	u	5	295,00	1 475,00
Plantation - Quercus rubra, chêne rouge d'amérique (RN, Tige fléchée, 20-22), compris tuteur type1	u	5	393,00	1 965,00
Plantation couvre-sol - Hedera helix 'Hibernica', Lierre (Godet, jeune plant, 20-30) 3U/m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>	28	15,00	420,00
Mulch d'écorce - Ecorce de pin broyées en vrac sur une épaisseur de 0,07m	m <sup>2</sup>	28	5,00	140,00
Clôture de protection - Lice en bois sur piquets scellés tous les 1,40m	ml	47	20,00	940,00
tranché et fourreau pour éclairage public	ml	350	20,35	7 122,50
Devis 2007-12-018 du 14/12/07 chambre comptage AEP	ens	1	7 003,00	7 003,00
<b><u>Travaux en moins value :</u></b>				
bordure bois (limite espace vert)	ml	-80,6	53,80	-4 336,28
sol stabilisé renforcé	m2	-731	12,85	-9 393,35
3 jardinières prévues	U	-1	4 940,00	-4 940,00
<b>MONTANT DE L'AVENANT €H.T.</b>				<b>48 935,67</b>
<b>T V A 19,6%</b>				<b>9 591,39</b>
<b>MONTANT DE L'AVENANT €T.T.C.</b>				<b>58 527,06</b>

Montant initial HT du marché n°07/29-1 :	356 304,30 €
Montant HT de l'avenant n°1 :	+ 48 935,67 €
<b>Nouveau montant total HT du marché n°07/29-1 :</b>	<b>405 239,97 €</b>

Sachant que le montant de l'avenant pour le marché précité dépasse 5% du montant initial, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa dernière réunion, a donné un avis favorable à sa passation.

L'incidence financière induite par cette modification des travaux sera imputée sur le crédit prévu à cet effet au budget communal. »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à passer l'avenant n°1 précité de modification des travaux du marché n°07/29-1 « INFRASTRUCTURE »
- habilite Monsieur le Maire à signer les pièces administratives qui en découlent

Adopté par 31 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**25 — Fourniture de denrées alimentaires – Année 2008 – Résiliation des marchés n° :**

**-08/01-3 « PREPARATIONS ALIMENTAIRES ELABOREES SALEES » — PATISSERIE BRUNO JEANDEL**

**-08/01-4 « PREPARATIONS ALIMENTAIRES ELABOREES SUCREES » — PATISSERIE BRUNO JEANDEL**

**-08/01-6 « PATISSERIES » — PATISSERIE BRUNO JEANDEL**

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération du 26 novembre 2007 reçue en Préfecture le 29 novembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé la passation et autorisé la souscription par Monsieur le Maire, au nom de la commune, notamment des marchés suivants avec la PATISSERIE BRUNO JEANDEL, 104 rue Frédéric SEVENE, 33400 TALENCE et relatifs à la fourniture de denrées alimentaires au titre de l'années 2008 :

- 08/01-3 « PREPARATIONS ALIMENTAIRES ELABOREES SALEES »
- 08/01-4 « PREPARATIONS ALIMENTAIRES ELABOREES SUCREES »
- 08/01-6 « PATISSERIES ».

En cours d'exécution de ces marchés, la PATISSERIE BRUNO JEANDEL a décidé de céder son fonds de commerce, ainsi que les marchés précités, à la SARL BELHARRA. La cession de ces marchés ne pouvant avoir lieu qu'avec l'assentiment préalable de la Ville de Talence, cette dernière, après appréciation des garanties professionnelles et financières que peut apporter la SARL BELHARRA pour assurer la bonne fin des marchés concernés, considère que cette

cession est de nature à remettre en cause les éléments essentiels relatifs au choix de la PATISSERIE BRUNO JEANDEL.

Par conséquent, la Ville de Talence souhaitant refuser son autorisation de cession, je vous demande de consentir à ce que Monsieur le Maire résilie les marchés précités au 31 janvier 2008. S'en suivra une procédure de mise en concurrence, afin d'assurer l'exécution des prestations concernées dans le cadre de nouveaux marchés. »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à résilier à compter du 31 janvier 2008 les marchés n°08/01-3, 08/01-4 et 08/01-6, conclus avec la PATISSERIE BRUNO JEANDEL
- habilite Monsieur le Maire à signer les pièces administratives qui en découlent.

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**26 — Marché n° 03/10 d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux – Gestion et conduite de l'énergie électrique dans les différents sites de la Ville de Talence – Années 2003 à 2011 – Société DALKIA – Avenant n° 4**

### **DELIBERATION**

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération du 7 octobre 2003, reçue en Préfecture le 8 octobre 2003, le Conseil Municipal avait approuvé la passation du marché n°03/10, relatif à l'exploitation et la maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux, à la gestion et la conduite de l'énergie électrique dans les différents sites de la Ville de Talence, au titre des années 2003 à 2011, avec la société DALKIA, pour un montant estimatif prévisionnel de 7 732 650,00 € HT.

Je vous rappelle en outre que, par délibérations du 7 mars 2005 reçue en Préfecture le 14 mars 2005, du 3 novembre 2005 reçue en Préfecture le 8 novembre 2005 et du 5 mars 2007 reçue en Préfecture le 9 mars 2007, vous avez approuvé la passation de trois avenants au marché précité, afin de prendre en charge les diverses évolutions intervenues sur le patrimoine des bâtiments communaux de la Ville de Talence, portant ainsi le montant estimé de la dépense à 8 317 629,67 € H.T.

Actuellement, la maintenance des installations thermiques de la totalité des bâtiments communaux, y compris l'Espace Médoquine, est effectuée par la

société DALKIA. Il s'avère qu'aujourd'hui, afin de pouvoir récupérer la T.V.A. sur les factures relevant des prestations P1 MF et P2, la société d'économie mixte TALENCE GESTION EQUIPEMENT demande à payer directement les sommes correspondantes. Il est donc nécessaire de passer un quatrième avenant au marché précité, afin de supprimer, pour le bâtiment de l'Espace Médoquine, les prestations suivantes :

P1 MF ELECTRICITE:	- 181 564,98 € HT
P2 Elec:	- 70 855,00 € HT
<b>Total:</b>	<b>- 252 419,98 € HT</b>

Montant initial HT du marché n°03/10 :	7 732 650,00 €
Montant HT de l'avenant n°1 (pour mémoire) :	+ 52 836,17 €
Montant HT de l'avenant n°2 (pour mémoire) :	+ 417 678,00 €
Montant HT de l'avenant n°3 (pour mémoire) :	+ 114 465,50 €
Montant HT de l'avenant n°4 :	- 252 419,98 €
<b>Nouveau montant estimatif prévisionnel total HT du marché n°03/10 :</b>	<b>8 065 209,69 €</b>

»

- Le Conseil Municipal, après délibéré,
- autorise Monsieur le Maire à passer l'avenant n°4 précité
  - habilite Monsieur le Maire à signer les pièces administratives qui en découlent

Adopté par 31 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

**27 — Tournoi international de football de Talence : Frais de transport**

### DELIBERATION

Monsieur PARANTEAU, Adjoint délégué au Sport, expose :

« Le tournoi international de football de Talence fêtera dans l'édition 2008 son 25<sup>ème</sup> anniversaire. A cette occasion, nous avons souhaité donner une nouvelle ampleur à cette manifestation tant sur le plan sportif que sur celui de l'accueil du public. Pour ce faire il convient en premier lieu de constituer un plateau sportif attractif et relevé. Nous avons à ce jour les accords d'équipes renommées telles que l'AS Monaco, l'Olympique de Marseille, les clubs Toulouse (TFC), Flamengo (3<sup>ème</sup> du championnat du Brésil ), Lech Pozna'n (3<sup>ème</sup> du championnat de Pologne) et une sélection nationale du Cameroun. L'inscription de ces clubs est une première dans notre tournoi mais elle est également très rare dans les tournois français.

Ces équipes se déplacent en partie grâce à l'aide que les organisateurs apportent dans le financement de leur voyage. Aussi pour finaliser leur venue je vous propose de prendre en charge tout ou partie des frais de transport des joueurs. La dépense maximale des déplacements est évaluée à 20 000 €

Le montant de la dépense sera imputé au Budget Primitif 2008. »

Les explications du rapporteur entendues, le Conseil Municipal donne son accord par :

31 VOIX POUR.

**(RECU PAR LES SERVICES PREFECTORAUX LE 30.01.2008)**

### **QUESTIONS ORALES**

La séance est levée à 21 heures 30.